

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1899

30 juin 2016

SOMMAIRE

Aztiq Priority Senior Equity Holdings S.à r.l.	91140	Monyx Fund	91110
Belilux Partners	91106	Morely Holding S.à r.l.	91109
Bessel Re S.à.r.l.	91106	Morgan Stanley Global Holdings S.à r.l.	91108
BIP Participation Partners, S.à r.l.	91106	MPL Management (Luxembourg) S.A.	91110
Eleart S.à r.l.	91106	MPS Investments S.à r.l.	91108
Globe Financial Services Luxembourg	91150	MR2A Invest S.A. - S.P.F.	91112
Interior Art Estate	91150	MRM Consulting S.A.	91114
Mafic S.A.	91107	MRM Consulting S.A.	91110
Ma Properties S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial	91107	Mycab Markets S.à r.l.	91115
Mauredoc Sàrl	91111	Mylan Luxembourg 1 S.à r.l.	91107
MBERP III-A Sidecar Holdings S.à r.l.	91112	Mylan Luxembourg 2 S.à r.l.	91107
MC Square S.A.	91112	Natixis Trust	91113
MercLin II SICAV	91111	Next Polish Retail Feeder S.à r.l.	91113
MercLin II SICAV	91111	Njord Wind S.à r.l.	91113
Meremont S.C.I.	91111	Noble Finance Luxembourg S.à r.l.	91130
Mohawk International Financing S.à r.l.	91114	Noisy	91110
Mohawk Kai Luxembourg S.à r.l.	91109	NorScan Luxembourg S.à r.l.	91116
Mohawk Operations Luxembourg S.à r.l.	91113	Observe HoldCo S.à r.l.	91114
Mohawk Unilin Luxembourg S.à r.l.	91109	Orbit Private Asset Management S.A.	91115
Mohawk Vinyl Financing S.à r.l.	91108	Orbit Private Asset Management S.A.	91115
Monet Group S.A.	91109	Orion IV European 6 S.à r.l.	91115
Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial	91108	O.S.S. 117	91114
		Parfin'HR	91152
		Private Equity Plus OP	91152

Bessel Re S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 113.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016100864/10.

(160071649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Belilux Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 169.535.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016100863/11.

(160072468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

BIP Participation Partners, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R.C.S. Luxembourg B 172.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BIP Participation Partners, S.à r.l.

Référence de publication: 2016100868/10.

(160072059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Eleart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 191.128.

EXTRAIT

Par résolution écrite des associés en date du 18 avril 2016, les associés ont décidé d'adopter la résolution suivante:

- Madame Emmanuelle Brame, née le 16 octobre 1970 à Neuilly-sur-Seine, France, avec adresse professionnelle ou privé au 4, avenue Duval le Camus, 92210, Saint-Cloud, France, a été nommée en tant que gérante de la société avec effet au 18 avril 2016 et pour une durée indéterminée.

Suite à un déménagement,

- La société ELEAUR S.à r.l., associée de la société susmentionnée, demeure désormais à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Suite à un changement de dénomination,

- La société ELEAUR S.à r.l., associée de la société susmentionnée, se dénomme désormais : Shanti Financial Holdings S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2016101004/23.

(160071761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Mylan Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 133.516.

La Société a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2877 du 11 décembre 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mylan Luxembourg 2 S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2016102315/15.

(160073696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Ma Properties S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 191.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102316/10.

(160073551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Mafic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 171.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016102319/14.

(160074002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Mylan Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 133.674.

La Société a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2924 du 15 décembre 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mylan Luxembourg 1 S. à r.l.
Signature

Référence de publication: 2016102314/15.

(160073695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Mohawk Vinyl Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 197.311.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2016:

Andrew Smith a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet immédiat.

Andrew Knight, ayant pour adresse professionnelle le 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102311/14.

(160073759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.846.

—
Veuillez noter que les adresses des associés suivants ont changées et se situent dorénavant comme suit:

M. Charles Serocold COOMBE-TENNANT, réside professionnellement à RH13 8QH Horsham (Royaume-Uni), Goringlee, Coolham

Mme Susannah M. MORGAN WILLIAMS, réside professionnellement à W6 7DT Londres (Royaume-Uni), 59 Rowan Road

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Pour avis sincère et conforme

Pour Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial

Un mandataire

Référence de publication: 2016102312/18.

(160073347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Morgan Stanley Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 33.329.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 mai 2016.

Référence de publication: 2016102313/10.

(160074045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

MPS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.746.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2016.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2016102342/12.

(160073891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Mohawk Kai Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 41.908.160,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 130.655.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2016:

Andrew Smith a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet immédiat.

Andrew Knight, ayant pour adresse professionnelle le 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016102336/16.

(160073762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Mohawk Unilin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 160.328.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2016:

Andrew Smith a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet immédiat.

Andrew Knight, ayant pour adresse professionnelle le 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102337/14.

(160073760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Monet Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.061.

—
Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 28 avril 2016 le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique, qui avait son siège au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.**Société domiciliataire*

Gerry Mullen / Wim Ritz

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2016102338/13.

(160073776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Morely Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 16.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 99.786.

—
Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016102340/11.

(160072659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Monyx Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 67.545.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102339/10.

(160073124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

MPL Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 197.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102341/9.

(160072713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

MRM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.911.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 30 janvier 2015 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Madame Liliya Olinger, demeurant professionnellement au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 2 ans en remplacement de Madame Christine Gomes

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016102343/16.

(160073773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Noisy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 172.053.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société NOISY S.à.r.l. qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 avril 2016 à 10 heures.

L'assemblée décide:

1. D'accepter la démission du mandat de gérant de M. Frédéric CIPOLLETTI, né le 22 novembre 1973 à Haine-St-Paul (Belgique), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

2. D'accepter la nomination du mandat de gérant de M. Antonio MORGANTE, né le 22 novembre 1964 à Saint Maurice (France), demeurant au 19B, rue Louis Pasteur, L- 4276 Esch-sur-Alzette.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Pour la société

Frédéric CIPOLLETTI

Gérant

Référence de publication: 2016102364/19.

(160073271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

MercLin II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Pour MERCLIN II SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2016102329/13.

(160073622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

MercLin II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.351.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 20 avril 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Vincent Planche, Stéphane Mercier, Jean Sanders et John Pauly, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017;
2. de réélire KPMG Luxembourg, Société Coopérative., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Pour MERCLIN II SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2016102330/17.

(160073623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Meremont S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg E 2.765.

Décisions prises par les associés en date du 2 Mai 2016

1. Monsieur Jean Fell a démissionné de son mandat de Gérant avec effet au 2 Mai 2016.
2. Monsieur Frank Pletsch, né le 15 juillet 1974 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme Gérant avec effet au 2 Mai 2016.

Luxembourg, le 03.05.2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MEREMONT S.C.I.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016102331/15.

(160074074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Mauredoc Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 46, rue des Muguets.
R.C.S. Luxembourg B 175.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102325/9.

(160073558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

MBERP III-A Sidecar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.029,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 204.917.

Il résulte des résolutions de l'associé prises en date du 21 avril 2016 que:

- Les catégories de gérants de Classe A et de Classe B ont été créés et les mandats de monsieur Walter Tocco, né le 12 octobre 1979 à San Gavino Monreale (Italie), résidant professionnellement au 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et de monsieur Frédéric Gardeur, né à Messancy (Belgique), le 11 juillet 1972, demeurant professionnellement à 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérants de la Société ont été redéfinis en tant que mandats de gérant de Classe B;

- Monsieur Marcus Sebastianus Meijer, né à s-Gravenhage (Pays-Bas), le 30 septembre 1970, demeurant professionnellement au 20, Air Street, W1B 5AN, Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Pierre Fontaine, gérant démissionnaire.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Marcus Sebastianus Meijer gérant de Classe A
- Monsieur Frédéric Gardeur gérant de Classe B
- Monsieur Walter Tocco gérant de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

MBERP III-A Sidecar Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2016102326/24.

(160073874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

MC Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 94, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 28.949.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 17 février 2016

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société la décision suivante:

Cooptation de:

Monsieur Alexandre HECKLEN, demeurant à Römerstraße 39, D-54332 Wasserliesch, Allemagne,

en remplacement de Monsieur Vincent Decalf, démissionnaire,

comme administrateur de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2016.

Référence de publication: 2016102327/15.

(160073895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

MR2A Invest S.A. - S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 205.706.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société MR2A Invest S.A. - S.P.F., qui s'est tenue en date du 22 avril 2016

Il a été décidé ce qui suit:

le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Michel Reybier, demeurant 8 chemin des Rojalets, CH-1296 Coppet, Suisse, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016102345/15.

(160073339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Next Polish Retail Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 158.139.

En date du 21 février 2016 et avec effet au 31 mars 2016, Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérante de la société Next Polish Retail Feeder S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B158139.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2016102353/15.

(160072584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Njord Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.300,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 130.710.

EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse des gérants Nadia Dziwinski et François Champon a changé et est à présent au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016102354/15.

(160073233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Natixis Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 35.141.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016102351/10.

(160072894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Mohawk Operations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 201.728.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2016:

Andrew Smith a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet immédiat.

Andrew Knight, ayant pour adresse professionnelle le 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102310/14.

(160073761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Mohawk International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 60.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 182.772.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2016:

Andrew Smith a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet immédiat.

Andrew Knight, ayant pour adresse professionnelle le 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Hermanus Roelof Willem Troskie a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B avec effet au 5 février 2016

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016102307/17.

(160073649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

O.S.S. 117, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 75, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.692.

—
Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour O.S.S. 117 SARL

Signature

Référence de publication: 2016101328/12.

(160072423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

MRM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.911.

—
Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102344/10.

(160073774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Observe HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.470,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.846.

—
Les comptes annuels au 31 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Observe HoldCo S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2016102368/11.

(160072670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Orbit Private Asset Management S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 277.700,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.851.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration signée en date du 31 mars 2016:

- de nommer VPC Luxembourg SARL, (adresse professionnelle: 4a, Op der Haart, L-9999 Wemperhardt) comme Réviseur d'entreprises agréé de la Société du 31 mars 2016 jusqu'à l'assemblée générale que se tiendra en l'année 2017.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016102373/14.

(160073827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Orbit Private Asset Management S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 277.700,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.851.

Orbit Private Asset Management S.A. («la Société») déclare que:

M. Arnold Bon, Administrateur et Délégué à la gestion journalière, a comme nouvelle adresse professionnelle 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

et

M. Gerrit van Noord, Délégué à la gestion journalière, avec date de nomination au 01/12/2012, a comme nouvelle adresse professionnelle 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016102374/16.

(160073827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Orion IV European 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.200,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 182.370.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102375/9.

(160073754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Mycab Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 127A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 189.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016101279/9.

(160072085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

NorScan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.316.975,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.019.

the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Were adopted the resolutions of the sole shareholder of NorScan Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 100.019 (the Company).

The Company was incorporated on April 2nd, 2004 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 413 on April 19th, 2004. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on February 24th, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Gazette number 781 on April 15th, 2010.

THERE APPEARED:

1) NorScan JTC Finland Limited, a private limited company organized and existing under the laws of the Jersey, having its registered office at The Esplanade, Batiment Ogier House, GB --JE4 9WG St Helier Jersey, Channel Islands and registered with the Jersey Registrar of Companies under registration number 87089 (the Existing Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mrs Céline THOMEN, with professional address at 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Jersey on April 12th, 2016; and

2) Nordic Property Holdings Ltd, a private limited company organized and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at 42 Crow Lane Pembroke Bermuda, and registered with the Bermuda Registrar of Companies under registration number 41328 (the New Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mrs Céline THOMEN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed «ne varietur» by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Existing Shareholder and of the New Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Existing Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the ninety-two thousand six hundred seventy-nine (92,679) shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire share capital of the Company amounting to two million three hundred sixteen thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 2,316,975), are present or duly and validly represented, so that the Existing Shareholder may validly resolve on all the items outlined in paragraph II below;

II. the Existing Shareholder has been called in order to resolve on the following items:

(1) Creation of ten (10) new classes of ordinary shares of the Company, being respectively the class A shares of the Company, the class B shares of the Company, the class C shares of the Company, the class D shares of the Company, the class E shares of the Company, the class F shares of the Company, the class G shares of the Company, the class H shares of the Company, the class I shares of the Company and the class J shares of the Company, all with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each;

(2) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of one million euro (EUR 1,000,000) in order to bring it from its current amount of two million three hundred sixteen thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 2,316,975), represented by ninety-two thousand six hundred seventy-nine (92,679) shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, up to a new amount of three million three hundred sixteen thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 3,316,975), through the creation and issuance of four thousand (4,000) new class A shares of the Company, four thousand (4,000) new class B shares of the Company, four thousand (4,000) new class C shares of the Company, four thousand (4,000) new class D shares of the Company, four thousand (4,000) new class E shares of the Company, four thousand (4,000) new class F shares of the Company, four thousand (4,000) new class G shares of the Company, four thousand (4,000) new class H shares of the Company, four thousand (4,000) new class I shares of the Company and four thousand (4,000) new class J shares of the Company, all with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing an aggregate subscription price of one million euro (EUR 1,000,000), and which will be fully subscribed by the New Shareholder through a cash contribution;

(3) Acceptance of the New Shareholder as a shareholder of the Company;

(4) Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the resolutions adopted under items (1) and (2) above;

(5) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and relating grant of power; and

(6) Miscellaneous.

After due and careful consideration, the Existing Shareholder and New Shareholder have adopted the following resolutions:

First resolution

The Existing Shareholder resolves to create ten new classes of ordinary shares of the Company, being respectively the class A shares of the Company (the Class A Shares), the class B shares of the Company (the Class B Shares), the class C shares of the Company (the Class C Shares), the class D shares of the Company (the Class D Shares), the class E shares of the Company (the Class E Shares), the class F shares of the Company (the Class F Shares), the class G shares of the Company (the Class G Shares), the class H shares of the Company (the Class H Shares), the class I shares of the Company (the Class I Shares), and the class J shares of the Company (the Class J Shares), all with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will carry the rights set out in the articles of association of the Company.

Second resolution

The Existing Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of one million euro (EUR 1,000,000) in order to bring it from its current amount of two million three hundred sixteen thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 2,316,975), represented by ninety-two thousand six hundred seventy-nine (92,679) shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, up to a new amount of three million three hundred sixteen thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 3,316,975), through the creation and issuance of four thousand (4,000) new class A shares of the Company, four thousand (4,000) new class B shares of the Company, four thousand (4,000) new class C shares of the Company, four thousand (4,000) new class D shares of the Company, four thousand (4,000) new class E shares of the Company, four thousand (4,000) new class F shares of the Company, four thousand (4,000) new class G shares of the Company, four thousand (4,000) new class H shares of the Company, four thousand (4,000) new class I shares of the Company and four thousand (4,000) new class J shares of the Company, all with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (collectively, the New Shares).

The Existing Shareholder notes Article 7 of the Articles of Association of the Company and waives its preferential subscription right in respect of the New Shares.

Third resolution

The Existing Shareholder resolves to accept the New Shareholder as an additional shareholder of the Company.

Subscription - Payment

The New Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby declares to subscribe for and expressly subscribes for the New Shares, representing an aggregate subscription price of one million euro (EUR 1,000,000), all of which will be entirely paid up in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

All the New Shares have been fully paid up by the New Shareholder to the Company.

The Existing Shareholder and New Shareholder acknowledge that, as the result of the foregoing, the share capital of the Company is now set at three million three hundred sixteen thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 3,316,975) and is represented by ninety-two thousand six hundred seventy-nine (92,679) ordinary shares of the Company, four thousand (4,000) Class A Shares, four thousand (4,000) Class B Shares, four thousand (4,000) Class C Shares, four thousand (4,000) Class D Shares, four thousand (4,000) Class E Shares, four thousand (4,000) Class F Shares, four thousand (4,000) Class G Shares, four thousand (4,000) Class H Shares, four thousand (4,000) Class I Shares and four thousand (4,000) Class J Shares, all with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Ninety-two thousand six hundred seventy-nine (92,679) ordinary shares of the Company are held by the Existing Shareholder and four thousand (4,000) Class A Shares, four thousand (4,000) Class B Shares, four thousand (4,000) Class C Shares, four thousand (4,000) Class D Shares, four thousand (4,000) Class E Shares, four thousand (4,000) Class F Shares, four thousand (4,000) Class G Shares, four thousand (4,000) Class H Shares, four thousand (4,000) Class I Shares and four thousand (4,000) Class J Shares are held by the New Shareholder.

Fourth resolution

The Existing Shareholder and New Shareholder resolves to fully amend and restate the Articles, which will now read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, the Commercial Code, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "NorScan Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the director or the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at three million three hundred sixteen thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 3,316,975), represented by:

- ninety-two thousand six hundred seventy-nine (92,679) ordinary shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Initial Ordinary Shares);
- four thousand (4,000) class A shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Class A Shares);
- four thousand (4,000) class B shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Class B Shares);
- four thousand (4,000) class C shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Class C Shares);
- four thousand (4,000) class D shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Class D Shares);
- four thousand (4,000) class E shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Class E Shares);
- four thousand (4,000) class F shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Class F Shares);
- four thousand (4,000) class G shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Class G Shares);
- four thousand (4,000) class H shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Class H Shares);
- four thousand (4,000) class I shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Class I Shares); and
- four thousand (4,000) class J shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Class J Shares).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall be collectively referred to as the Alphabet Shares.

The Initial Ordinary Shares and the Alphabet Shares shall be collectively referred to as the Ordinary Shares.

Art. 7. The Shares may be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of these Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal or par value of the Ordinary Shares issued at that time (the Ordinary Share Premium) shall remain attached to the Ordinary Shares, and within such Ordinary Shares, to the relevant Initial Ordinary Shares or Alphabet Shares, as the case may be, and shall be designated as the Ordinary Share Premium Account.

The Shareholders may also resolve to increase the amount of the Ordinary Share Premium Account by way of a contribution or by incorporation of available reserves of the Company, provided that the Shareholders holding more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company vote in favor of such increase.

Amounts so booked to the Ordinary Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company.

Art. 8. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of the members (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them.

Art. 9. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. Shareholders' right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of Shares they hold in the Company's share capital.

Art. 11. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 14. The Company may redeem its own Shares subject to the provisions set forth below.

A reduction of the share capital of the Company through the redemption of an entire class of Ordinary Shares may only be made within the respective Class Periods, e.g.:

- The period for the redemption of the Class A Shares is the period starting on 13 April 2016 and ending no later than on 31 December 2016 (the Class A Period).

- The period for the redemption of the Class B Shares is the period starting on the day immediately following the last day of the Class A Period and ending on no later than 31 December 2017 (the Class B Period).

- The period for the redemption of the Class C Shares is the period starting on the day immediately following the last day of the Class B Period and ending no later than on 31 December 2018 (the Class C Period).

- The period for the redemption of the Class D Shares is the period starting on the day immediately following the last day of the Class C Period and ending no later than on 31 December 2019 (the Class D Period).

- The period for the redemption of the Class E Shares is the period starting on the day immediately following the last day of the Class D Period and ending on no later than 31 December 2020 (the Class E Period).

- The period for the redemption of the Class F Shares is the period starting on the day immediately following the last day of the Class E Period and ending on no later than 31 December 2021 (the Class F Period).

- The period for the redemption of the Class G Shares is the period starting on the day immediately following the last day of the Class F Period and ending on no later than 31 December 2022 (the Class G Period).

- The period for the redemption of the Class H Shares is the period starting on the day immediately following the last day of the Class G Period and ending no later than on 31 December 2023 (the Class H Period).

- The period for the redemption of the Class I Shares is the period starting on the day immediately following the last day of the Class H Period and ending no later than on 31 December 2024 (the Class I Period).

- The period for the redemption of the Class J Shares is the period starting on the day immediately following the last day of the Class I Period and ending no later than on 31 December 2025 (the Class J Period).

Where a class of Alphabet Shares has not been redeemed and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Alphabet Shares may be made during a new period (the New Period) which shall start on the day immediately following the last day of the Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of Alphabet Shares not redeemed and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously redeemed and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a redemption and cancellation of a class of Alphabet Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the redemption and cancellation of such class of Alphabet Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the redemption and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder. For the avoidance of doubt, the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

“Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Alphabet Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Initial Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement relating to classes of Alphabet Shares not cancelled so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable reserves CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Alphabet Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Initial Ordinary Shares pursuant to the Articles PE = Profit Entitlement relating to classes of Alphabet Shares not cancelled.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

“Available Liquidities” shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

“Cancellation Amount” shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

“Class Period” shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

“Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

“Interim Account Date” shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Alphabet Shares.

“Law” shall mean the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

“Profit Entitlement” shall mean the preferred dividends of the Alphabet Shares.

C. Management

Art. 15. The Company is managed by one or more directors, who do not need to be members.

The directors are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In the event there is only one director, the Company will be bound by its sole signature. In case of several directors, the Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the sole signature of any person to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of directors.

Art. 16. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram,

telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

All board meetings are to be held locally, meaning the Grand Duchy of Luxembourg. This article shall only apply in case of several directors.

Art. 17. In the event of several directors, the minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 18. The death or resignation of a director, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 19. The directors do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Member - Collective Decisions of the Members

Art. 20. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares. All meetings of the members of the company are to be held locally, meaning the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 21. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 22. The sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 23. The Company's financial year shall begin on the first day of July of each Calendar year and end on the thirtieth day of June of the following Calendar year.

Art. 24. Each year on the financial year-end, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

All books and records are kept locally meaning, the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 25. Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the members.

Art. 26. The holders of the Ordinary Shares are entitled to the profits of the Company for any given financial year (the Ordinary Dividend) which will be allocated and paid in the following order:

- the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to one per cent (1%) of the nominal value of the Class A Shares;
- the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to two per cent (2%) of the nominal value of the Class B Shares;
- the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to three per cent (3%) of the nominal value of the Class C Shares;
- the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to four per cent (4%) of the nominal value of the Class D Shares;
- the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to five per cent (5%) of the nominal value of the Class E Shares;
- the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to six per cent (6%) of the nominal value of the Class F Shares;

- the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to seven per cent (7%) of the nominal value of the Class G Shares;
- the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to eight per cent (8%) of the nominal value of the Class H Shares;
- the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to nine per cent (9%) of the nominal value of the Class I Shares;
- the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to ten per cent (10%) of the nominal value of the Class J Shares;
- the holders of the Initial Ordinary Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to eleven per cent (11%) of the nominal value of the Initial Ordinary Shares.

If the dividends referred to above as annual fixed dividends with respect to the Ordinary Shares are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividend entitlement shall continue to accrue.

In case of a distribution in accordance with provisions of this Article, the balance shall be allocated pursuant to a decision taken by the General Meeting.

The Ordinary Dividend may be paid in cash or in kind, if the holder(s) of Ordinary Shares so agree.

The Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may resolve to pay one or more interim dividends on Ordinary Shares (the Ordinary Interim Dividend), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing a Distributable Amount. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to what is in excess of the amounts necessary to declare the Preferred Interim Distributable Amount until the financial year end. Any Manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The total amount to be distributed/paid shall not exceed the Distributable Amount since the end of the last financial year, if existing, increased by the Distributable Amount carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these Articles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 27. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 28. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, the Commercial Code and amendments thereto.

Fourth resolution

The Existing Shareholder and the New Shareholder resolve to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any director of the Company and/or Company Secretary or Assistant Company Secretary, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the resolutions above.

The Existing Shareholder and the New Shareholder further resolve to grant power and authority to any director of the Company and/or Company Secretary or Assistant Company Secretary to see to any formalities in connection with the issuance of the New Shares by the Company to the Sole Shareholder, as outlined above, with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand two hundred euro (EUR 3,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder and New Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same proxyholders of the Sole Shareholder and the New Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed having been read to the proxyholders of the Sole Shareholder and the New Shareholder, who are known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholders of the Sole Shareholder and the New Shareholder signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil seize le treize avril.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les résolutions de l'associé unique de NorScan Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 100.019 (la Société), ont été adoptées.

La Société a été constituée le 2 avril 2004, conformément à un acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Journal officiel) numéro 413 le 19 avril de 2004. Les statuts de la Société (les statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 24 février 2010 conformément à un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal officiel numéro 781 du 15 avril 2010.

ONT COMPARU:

1) Norscan JTC Finlande Limited, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de Jersey, ayant son siège social à l'Esplanade, Batiment Ogier House, GB-JE4 9WG St Hellier Jersey, Channel Islands et enregistrée auprès du Registrar of Companies Jersey sous le numéro d'enregistrement 87089 (l'Associé Existant),

dûment et valablement représentés aux fins des présentes par Madame Céline THOMEN, ayant son adresse professionnelle au 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Jersey le 12 avril 2016; et

2) Nordic Property Holdings Limited une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois des Bermudes, ayant son siège social à 42 Crow Lane Pembroke et enregistrée auprès du Registrar of Companies Bermudes sous le numéro d'enregistrement 41328 (le Nouvel Associé),

dûment et valablement représentés aux fins des présentes par Madame Céline THOMEN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Existant et pour le Nouvel Associé et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être déposée auprès de cet acte avec les autorités d'enregistrement.

L'Associé Existant, dûment et valablement représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter que:

I. toutes les quatre-vingt-douze mille six cent soixante-dix-neuf (92.679) Parts Sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant la totalité du capital de la Société d'un montant de deux millions trois cent seize mille neuf cent soixante-cinq euros (EUR 2.316.975), sont présents ou dûment et valablement représentés, de sorte que l'Associé Existant peut valablement délibérer sur tous les points énoncés au paragraphe II ci-dessous;

II. l'Associé Existant a été appelé afin de prendre des résolutions sur les points suivants:

(1) Création de dix (10) nouvelles classes de Parts Sociales ordinaires de la Société, étant respectivement les Parts Sociales de catégorie A de la Société, les actions de catégorie B de la Société, les actions de catégorie C de la Société, les actions de catégorie D de la Société, les Parts Sociales de catégorie E de la Société, les Parts Sociales de catégorie F de la Société, les Parts Sociales de catégorie G de la Société, les Parts Sociales de catégorie H de la Société, les Parts Sociales de catégorie I de la Société et les Parts Sociales de catégorie J de la Société, le tout avec un valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

(2) Augmentation du capital social de la Société par un montant total d'un million d'euros (EUR 1.000.000) afin de le porter de son montant actuel de deux millions trois cent seize mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 2.316.975), représenté par quatre-vingt-douze mille six cent soixante-dix-neuf (92.679) Parts Sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un nouveau montant de trois millions trois cent seize mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 3.316.975), par le biais de la création et émission de quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie A de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie B de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie C de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie D de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie E de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie F de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie G de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie H de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie I de la Société et quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie J de la Société, toutes avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant un prix de souscription global d'un million d'euros (EUR 1.000.000), et qui seront entièrement libérées par le Nouvel Associé par un apport en numéraire;

- (3) Acceptation du Nouvel Associé en tant qu'associé de la Société;
- (4) Modification subséquente et refonte des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sous les points (1) et (2) ci-dessus;
- (5) Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et concernant la délivrance du pouvoir; et
- (6) Divers.

Après examen attentif, l'Associé Existant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Existant décide de créer dix (10) nouvelles catégories de Parts Sociales ordinaires de la Société, étant respectivement les Parts Sociales de catégorie A de la Société (les Parts Sociales de catégorie A), les Parts Sociales de catégorie B de la Société (les Parts Sociales de catégorie B), les Parts Sociales de catégorie C de la Société (les Parts Sociales de catégorie C), les Parts Sociales de catégorie D de la Société (les Parts Sociales de catégorie D), les Parts Sociales de catégorie E de la Société (les Parts Sociales de catégorie E), les Parts Sociales de catégorie F de la Société (les Parts Sociales de catégorie F), les Parts Sociales de catégorie G de la Société (les Parts Sociales de catégorie G), les Parts Sociales de catégorie H de la Société (les Parts Sociales de catégorie H), les Parts Sociales de catégorie I de la Société (les Parts Sociales de catégorie I) et les Parts Sociales de catégorie J de la Société (les Parts Sociales de catégorie J), toutes avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les Parts Sociales de catégorie A, les Parts Sociales de catégorie B, les Parts Sociales de catégorie C, les Parts Sociales de catégorie D, les Parts Sociales de catégorie E, les Parts Sociales de catégorie F, les Parts Sociales de catégorie G, les Parts Sociales de catégorie H, les Parts Sociales de catégorie I et les Parts Sociales de catégorie J porteront les droits énoncés dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Existant décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant total d'un million d'euros (EUR 1.000.000) afin de le porter de son montant actuel à deux millions trois cent seize mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 2.316.975), représenté par quatre-vingt-douze mille six cent soixante-dix-neuf (92.679) Parts Sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un nouveau montant de trois millions trois cent seize mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 3.316.975), à travers la création et l'émission quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie A, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie B, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie C, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie D, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie E, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie F, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie G, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie H, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie I et quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie J, toutes avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (collectivement, les nouvelles Parts Sociales).

L'Associé Existant note l'article 7 des statuts de la Société et renonce à son droit préférentiel de souscription à l'égard des nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Associé Existant décide d'accepter le Nouvel Associé en tant qu'associé supplémentaire de la Société.

Souscription - Libération

Le Nouvel Associé, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire et par les présentes souscrit expressément les nouvelles Parts Sociales, ce qui représente un prix de souscription total d'un million d'euros (EUR 1.000.000), qui seront entièrement payé en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Toutes les nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par le Nouvel Associé de la Société.

L'Associé Existant et le Nouvel Associé reconnaissent que, à la suite de ce qui précède, le capital social de la Société est désormais fixé à trois millions trois cent seize mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 3.316.975) et est représenté par quatre-vingt-douze mille six cent soixante-dix-neuf (92.679) Parts Sociales ordinaires de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie A de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie B de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie C de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie D de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie E de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie F de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie G de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie H de la Société, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie I de la Société et quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie J de la Société, toutes avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Quatre-vingt-douze mille six cent soixante-dix-neuf (92.679) Parts Sociales ordinaires de la Société sont détenues par l'Associé Existant et quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie A, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie B, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie C, quatre mille (4.000) nouvelles Parts

Sociales de catégorie D, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie E, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie F, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie G, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie H, quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie I et quatre mille (4.000) nouvelles Parts Sociales de catégorie J sont détenues par le Nouvel Associé.

Quatrième résolution

L'Associé Existant et le Nouvel Associé décident de modifier pleinement et reformuler les articles, comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Code de Commerce, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandite ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «NorScan Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée Générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision de l'administrateur ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à trois millions trois cent seize mille neuf cent soixante quinze euros (EUR 3.316.975), représenté par:

- quatre-vingt-douze mille six cent soixante-dix-neuf (92.679) Parts Sociales ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales Ordinaires Initiales);
- quatre mille (4.000) Parts Sociales de catégorie A de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales de catégorie A);
- quatre mille (4.000) Parts Sociales de catégorie B de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales de catégorie B);
- quatre mille (4.000) Parts Sociales de catégorie C de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales de catégorie C);
- quatre mille (4.000) Parts Sociales de catégorie D de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales de catégorie D);
- quatre mille (4.000) Parts Sociales de catégorie E de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales de catégorie E);
- quatre mille (4.000) Parts Sociales de catégorie F de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales de catégorie F);
- quatre mille (4.000) Parts Sociales de catégorie G de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales de catégorie G);
- quatre mille (4.000) Parts Sociales de catégorie H de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales de catégorie H);
- quatre mille (4.000) Parts Sociales de catégorie I de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales de catégorie I); et
- quatre mille (4.000) Parts Sociales de catégorie J de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales de catégorie J).

Les Parts Sociales de catégorie A, les Parts Sociales de catégorie B, les Parts Sociales de catégorie C, les Parts Sociales de catégorie D, les Parts Sociales de catégorie E, les Parts Sociales de catégorie F, les Parts Sociales de catégorie G, les Parts Sociales de catégorie H, les Parts Sociales de catégorie I et les Parts Sociales de catégorie J doit être collectivement désignés comme les Parts Sociales Alphabet.

Les Parts Sociales Ordinaires Initiales et les Parts Sociales Alphabet seront collectivement appelés les Parts Sociales Ordinaires.

Art. 7. Les Parts Sociales peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, sous réserve des exigences légales et les dispositions de ces articles. Tout montant de prime qui a été versée en plus de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires émises à cette époque (la Prime d'Emission Ordinaire) restent attachés aux Parts Sociales Ordinaires, et dans ces Parts Sociales ordinaires, aux Parts Sociales Ordinaires Initiale pertinente ou aux Parts Sociales Alphabet, selon le cas, et sera désigné comme le Compte de Prime d'Emission Ordinaire.

Les associés peuvent également décider d'augmenter le montant du Compte de Prime d'Emission Ordinaire par le biais d'une contribution ou par incorporation de réserves disponibles de la Société, à condition que les associés détenant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, vote en faveur de cette augmentation.

Les montants ainsi réservés au Compte de Prime d'Emission Ordinaire constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

Art. 8. Le capital social de la Société pourra être modifié à tout moment sur décision de (i) la majorité des Associés (ii) représentant au minimum soixante-quinze pourcent du capital social. Les Associés existant auront un droit préférentiel de souscription au prorata du nombre d'actions détenues par chacun d'eux.

Art. 9. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires peuvent désigner un représentant unique pour les représenter envers la Société.

Art. 10. Les droits des Associés dans les actifs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de part social détenues dans le capital de la Société.

Art. 11. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les Parts Sociales peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné lors d'une assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les Parts Sociales de ce dernier peuvent être cessible à des non-associés qu'avec l'agrément, donné lors d'une assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des Parts Sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. La Société peut racheter ses propres parts sociales sous réserve des dispositions énoncées ci-dessous.

Une réduction du capital social de la Société par le rachat de toute une catégorie de part social ordinaires ne pouvant être faite uniquement dans les périodes de rachats des catégorie respectives:

- La période pour le rachat des Parts Sociales de catégorie A commence le 13 avril 2016 et se termine au plus tard le 31 décembre 2016 (la période de classe A).

- La période pour le rachat des Parts Sociales de catégorie B commence le jour suivant immédiatement le dernier jour de la période de classe A et se termine au plus tard le 31 décembre 2017 (la période de classe B).

- La période pour le rachat des Parts Sociales de catégorie C est la période commençant le jour suivant immédiatement le dernier jour de la période de classe B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la période de classe C).

- La période pour le rachat des Parts Sociales de catégorie D est la période commençant le jour suivant immédiatement le dernier jour de la Période Classe C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la période de classe D).

- La période pour le rachat des Parts Sociales de catégorie E est la période commençant le jour suivant immédiatement le dernier jour de la période de classe D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la période de classe E).

- La période pour le rachat des Parts Sociales de catégorie F est la période commençant le jour suivant immédiatement le dernier jour de la Période E Classe et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la période de classe F).

- La période pour le rachat des Parts Sociales de catégorie G est la période commençant le jour suivant immédiatement le dernier jour de la période de classe F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la période de classe G).

- La période pour le rachat des Parts Sociales de catégorie H est la période commençant le jour suivant immédiatement le dernier jour de la G Classe Période et se terminant au plus tard le 31 décembre 2023 (la période de classe H).

- La période pour le rachat des Parts Sociales de catégorie I est la période commençant le jour suivant immédiatement le dernier jour de la période de classe H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2024 (la période de classe I).

- La période pour le rachat des Parts Sociales de catégorie J est la période commençant le jour suivant immédiatement le dernier jour de la période de classe I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2025 (la période de classe J).

Lorsqu'une catégorie de part sociale Alphabet n'a pas été rachetées et annulées pendant la Période Classe concernée, le rachat et l'annulation de cette catégorie (s) de part sociale Alphabet peut être faite au cours d'une nouvelle période (la nouvelle période) qui commence le jour suivant immédiatement le dernier jour de la période de classe (ou selon le cas, immédiatement après la date de fin de la Nouvelle Période précédent une autre classe) et à la fin au plus tard un an après la date de début de cette nouvelle période. La première Nouvelle Période commence le jour après la Période de référence de la classe et la classe de Part Sociale Alphabet non rachetées et non annulées durant leur période de classe respective doit venir dans l'ordre de la classe A à la classe J (dans la mesure où la classe n'a pas préalablement été rachetées et annulées).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et l'annulation d'une classe de Part Sociale Alphabet doivent avoir lieu avant le dernier jour de sa période de classe respective (ou selon le cas, Nouvelle période), la période de classe suivante (ou, le cas échéant, Nouvelle période) doit commencer le jour après le rachat et l'annulation de cette catégorie de Part Sociale Alphabet et continuera jusqu'à la fin de la journée, comme initialement défini dans les articles ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de l'ensemble de la classe concernée (s), le montant sera due et payable par la Société aux Associés. Pour éviter tout doute, la Société peut remplir son obligation de paiement en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Aux fins de ces articles, les termes clés suivants auront les significations suivantes:

"Montant Disponible" désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital de la réserve relative à la classe d'actions Alphabet à annuler, mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) exprimé en positif, (ii) les sommes devant être placées à la réserve (s) légale conformément aux exigences de la loi ou des articles, comme indiqué dans les Comptes intermédiaires concernés (pour éviter tout doute, tout double comptage), (iii) les dividendes auxquels a droit le titulaire (s) des Parts Sociales Ordinaires initiales conformément aux Articles et (iv) tout droits relatif aux catégories de Parts Sociales Alphabet non annulées de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Par lequel:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) P = toutes réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Part Sociales Alphabet à annuler L = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif LR = les sommes à être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts OD = dividendes à laquelle est droit le titulaire (s) de Part Sociales ordinaires initiales conformément aux articles PE = Bénéfice droit concernant aux classes d'actions Alphabet non annulé.

Le montant disponible doit être réglé dans les comptes intermédiaires de la période de classe respective et doit être évalué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, de bonne foi et en permettant à la Société à poursuivre son exploitation.

"Liquidités disponibles" signifie (i) toutes les liquidités détenues par la Société (à l'exception de l'argent sur les dépôts à terme dont l'échéance résiduelle supérieure à six (6) mois), (ii) tout instruments du marché monétaire, des obligations et toute créance qui, à l'avis du Conseil de Gérance seront versés à la Société à court terme, moins les dettes de la Société payable dans les six (6) mois déterminés sur la base des comptes provisoires relatives à la Période concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas) et (iii) des actifs tels que des parts sociales, actions, ou titres d'autre type détenues par la Société.

"Montant Annulé" désigne un montant ne dépassant pas le montant disponible relatif à la période de catégorie concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas) à condition que ce montant ne puisse être plus élevé que les liquidités disponibles relatives à la période de classe concernée (ou Nouvelle Période).

"Période de classe" désigne chacune des périodes de classe A, la période de classe B, la Période de classe C, la période de classe D, la Période de classe E, la période de classe F, la période de classe G, la période de classe H, la période de classe I et la période de classe J.

"Comptes intermédiaires" désigne les comptes intermédiaires de la Société à la date des comptes intermédiaires.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie au plus tôt trente (30) jours et au plus tard dix (10) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales Alphabet.

"Loi" désigne la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

"Profit" désigne les dividendes privilégiés des actions Alphabet.

C. Management

Art. 15. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En l'occurrence la gérance est assurée par un gérant. La Société sera engagée par sa signature individuelle. En cas de plusieurs gérants la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle de tels pouvoirs auront été délégués.

Art. 16. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télégramme, telex, télécopieur au tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, telex au télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou tous autres moyens de communication similaires si toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente au représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents au représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, telex, télécopieur au tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Toutes les réunions du Conseil de Gérance doivent se tenir au Luxembourg. Cet article s'applique seulement en cas de plusieurs gérants.

Art. 17. Dans le cas où la Société aurait plusieurs gérants, le procès-verbal de réunion du Conseil de Gérance devra être signé par le président, ou le vice président ou deux Gérants. Des copies ou extraits de tel procès-verbaux qui peuvent être produits devront être signés par le président ou deux gérants.

Art. 18. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 19. Les gérants ne contracteront, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Toutes réunions d'associés sont tenues au niveau local, c'est-à-dire le Grand Duché de Luxembourg.

Art. 21. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 22. Les Associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 23. L'année sociale de la société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se clôturera le 30 juin de l'année suivante.

Art. 24. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Tous les comptes et registres sont tenus au niveau local, c'est-à-dire le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

Art. 26. Les porteurs de Parts Sociales ordinaires ont droit aux bénéfices de la Société pour un exercice donné (le Dividende Ordinaire) qui seront attribués et payés dans l'ordre suivant:

- le titulaire (s) des parts sociales de catégorie A aura le droit à un dividende égal à un pour cent (1%) de la valeur nominale des actions de catégorie A;
- le titulaire (s) des parts sociales de catégorie B aura le droit à un dividende égal à deux pour cent (2%) de la valeur nominale des actions de catégorie B;
- le titulaire (s) des parts sociales de catégorie C aura droit à un dividende égal à trois pour cent (3%) de la valeur nominale des actions de catégorie C;
- le titulaire (s) des parts sociales de catégorie D est en droit à un dividende égal à quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des actions de catégorie D;
- le titulaire (s) des parts sociales de catégorie E a droit à un dividende égal à cinq pour cent de la valeur nominale des actions de catégorie E;
- le titulaire (s) des parts sociales de catégorie F aura droit à un dividende égal à six pour cent (6%) de la valeur nominale des actions de catégorie F;
- le titulaire (s) des parts sociales de catégorie G aura le droit à un dividende égal à sept pour cent (7%) de la valeur nominale des actions de catégorie G;
- le titulaire (s) des parts sociales de catégorie H aura le droit à un dividende égal à huit pour cent (8%) de la valeur nominale des actions de catégorie H;
- le titulaire (s) des parts sociales de catégorie I aura le droit à un dividende égal à neuf pour cent (9%) de la valeur nominale des actions de catégorie I;
- le titulaire (s) des parts sociales de catégorie J aura droit à un dividende égal à dix pour cent (10%) de la valeur nominale des actions de catégorie J;
- les porteurs de parts sociales ordinaires initiales auront droit à un dividende fixe annuel égal à onze pour cent (11%) de la valeur nominale des parts sociales ordinaires initiales.

Si les dividendes mentionnés ci-dessus sont des dividendes annuels fixes par rapport aux parts sociales ordinaires et ne sont pas déclarés ou payés pendant une ou plusieurs années particulières, les droits à un dividende fixe continueront de courir.

Dans le cas d'une distribution conformément aux dispositions du présent article, le solde est réparti conformément à une décision prise par l'assemblée générale.

Le dividende ordinaire peut être payé en espèces ou en nature, si le titulaire (s) des Parts Sociales Ordinaires en convient.

Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer un ou plusieurs dividendes intérimaires sur les actions ordinaires (le dividende intérimaire ordinaire), y compris au cours de la première année financière, sous réserve de l'élaboration d'un bilan intermédiaire feuille indiquant un montant distribuable. Le dividende intérimaire ordinaire doit être limitée à ce qui est au-delà des montants nécessaires pour déclarer le montant distribuable intérimaire préféré jusqu'à la fin de l'exercice. Tout gestionnaire peut exiger, à sa seule discrétion, d'avoir ce bilan provisoire examiné par un vérificateur indépendant aux frais de la Société.

Le montant total a distribué / payé ne doit pas dépasser le montant distribuable depuis la fin de la dernière année financière, si existant, majoré du montant distribuable reporté et réserves disponibles, moins les pertes reportées et le montant à allouer à la réserve conformément aux exigences de la loi ou aux articles de la société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des Parts Sociales détenues dans la Société.

Art. 28. Toutes questions qui n'est pas régies par les présents statuts sera traitée conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'Associé Existant et le Nouvel Associé décident de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et par les présentes autorise tout administrateur de la Société et / ou secrétaire de la société ou secrétaire adjoint, chacun d'eux agissant individuellement, à pleine puissance de substitution sous leur seule signature, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des actions de la Société, y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre, des changements mentionnés sous la résolutions ci-dessus.

L'Associé Existant et le Nouvel Associé décident en outre d'accorder le pouvoir et l'autorité d'un administrateur de la Société et / ou Secrétaire ou Secrétaire adjoint de la Société de voir à toutes les formalités en relation avec l'émission des Nouvelles Parts Sociales par la Société aux Associés, tel que décrit ci-dessus, avec le registre de commerce et des sociétés

de Luxembourg (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) et la publication correspondante dans le Journal officiel et, plus généralement, pour accomplir toutes formalités qui peuvent être nécessaires ou simplement utiles dans le cadre et pour le but de la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois milles deux cents euros (EUR3,200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du mandataire des Associés, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire des Associés et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début du présent acte notarié.

Cet acte notarié ayant été lu au mandataire des Associés, qui est connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire des Associés a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Thomen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/8631. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016102356/793.

(160073943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Noble Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 205.791.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first day of April.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

NOBLE HOLDING UK LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Devonshire House, 1 Mayfair Place, London W1J 8AJ and registered with Companies House under number 09510250,

here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the "Sole Shareholder").

Such power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder is the sole shareholder of Noble India Limited, an company limited by shares incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Company")

II. The Sole Shareholder, by written special resolutions dated 21 April 2016, resolved inter alia that, with effect from the execution of the present deed, (i) the Company be de-registered in the Cayman Islands without discontinuity of its legal personality and be registered by way of continuation of its legal personality in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), (ii) the registered office of the Company be moved to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Change of Registered Office"), (iii) the name of the Company be changed to "Noble Finance Luxembourg S.à r.l.", and (iv) the articles of association of the Company be amended and fully restated (the "Sole Shareholder Cayman Resolutions")

III. The board of directors of the Company, by unanimous written resolutions dated 21 April 2016, resolved to approve the Change of Registered Office (the "Board Resolutions").

IV. It results from (i) an interim balance sheet of the Company as at 21 April 2016 that the net assets of the Company amount to USD 13,903,605 and (ii) a statement of value issued by the board of directors of the Company dated 21 April 2016 confirmed that no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would mean that the balance sheet of the Company as at 21 April 2016, and in particular the value of the net assets mentioned herein, has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation.

V. The agenda of the meeting is the following.

1. Waiver of convening notice;
2. Transfer of the registered office of the Company from the Cayman Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg without discontinuity of the legal personality of the Company and acquisition of the Luxembourg nationality as a consequence of such transfer;
3. Registration and operation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Noble Finance Luxembourg S.à r.l.”;
4. Confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities, and of the issued and paid-up share capital of the Company as evidenced by an interim balance sheet of the Company;
5. Full restatement of the Company's articles of association for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
6. Confirmation of the appointment for an unlimited duration of David M.J. Dujacquier, Aidan John Foley and Alan R. Hay as new directors of the Company;
7. Setting of the registered office of the Company at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
8. Miscellaneous

VI. The meeting was provided with copies of the following documents:

- the Sole Shareholder Cayman Resolutions,
- the Board Resolutions, and
- the interim balance sheet and the statement of value referred to under item IV. above.

Such documents after signature “ne varietur” by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer, without discontinuity of the legal personality of the Company, the registered office the Company from the Cayman Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg, it being noted that the effective place of management and control has just been transferred and, as a result, that the nationality of the Company be changed to a company with the Luxembourg nationality, all with effect from the execution of the present deed.

The Sole Shareholder therefore resolves to reiterate and ratify to the extent necessary, the Sole Shareholder Cayman Resolutions and the Board Resolutions.

To the extent necessary, the Sole Shareholder warrants that all formalities required under the laws of the Cayman Islands to implement such transfer have been duly completed by the board of directors of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that, with effect from the execution of the present deed, the Company shall be registered and shall operate in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Noble Finance Luxembourg S.à r.l.".

Fourth resolution

The Sole Shareholder confirms the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company, and of the issued and paid-up share capital of the Company as resulting from the above-mentioned balance sheet of the Company as of 21 April 2016 and as supported by a statement of value of the directors of the Company dated 21 April 2016.

To the extent necessary, the Sole Shareholder confirms that the Company, without limitation or exception, continues to own all of its assets and to be obliged by all of its liabilities and commitments notwithstanding the migration of the registered office the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder finally confirms that, as per the above-mentioned balance sheet and statement of value of the directors of the Company:

- the net assets of the Company amount to USD 13,903,605 being at least equal to the USD equivalent of EUR 12,500; and

- the issued share capital of the Company amounts to USD 21,000 represented by 21,000 shares having a nominal value of USD 1 each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to completely restate the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société à responsabilité limitée) so that they shall read, with effect from the execution of the present deed, as follows:

“Name - Registered Office - Corporate Purpose - Duration

Art. 1. There hereby exists a limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by these articles of association and by current Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, and these articles of association.

At any time, the Sole Member may join with one or more joint members and, in the same way, the subsequent members may take the appropriate measures to restore the single membership of the Company. As long as the Company remains with one (1) member, he shall exercise the powers devolved to the general meeting of members (the "General Meeting").

Art. 2. The Company's name is “Noble Finance Luxembourg S.à r.l.”

Art. 3. The Company's primary purpose is to take participations and interests, in any way whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies. The Company's purpose also includes to acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, and other property, rights and interests in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company related in any way to the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner whatsoever and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose. The Company may also acquire, operate and rent offshore drilling rigs and participate in all activities ancillary thereto. The Company can perform all commercial, technical and financial operations connected directly or indirectly with all areas described above in order to facilitate the fulfillment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of an extraordinary General Meeting deliberating in the manner required to amend these Articles.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors (the "Board").

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may temporarily be transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company. Such temporary measures shall be taken and notified to all interested parties by the Board.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 6. The Company does not come to an end as a result of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any member shall not, under any circumstances whatsoever, require the sealing of the assets and documents of the Company, or interfere in any manner with the administration of the Company. Whenever exercising their rights, they must refer to financial statements and to the resolutions of the General Meetings.

Capital Shares - Share premium

Art. 8. The Company's capital is set at USD 21,000 represented by 21,000 shares with a par value of USD 1 each.

Art. 9. Each time a share premium is paid to the Company by a shareholder, such share premium shall be allocated to a specific personal share premium account to be created for this purpose.

All the rights whatsoever in relation to that share premium (including without limitation, in relation to its repayment) shall be at the exclusive benefit of the shareholder having paid the share premium.

Art. 10. Each share shall bear one (1) single identical voting right at the time of voting.

Art. 11. The shares shall be freely transferable among the members.

Shares shall not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarters of the share capital have agreed thereto in a General Meeting.

Otherwise the provisions of articles 189 and 190 of the coordinated law on commercial companies shall apply.

The shares shall be indivisible with regard to the Company, which shall acknowledge only one single owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company shall be managed by a board of directors, composed of at least two members, who shall be individuals and do not need to be shareholders of the Company. At least one member of the board of directors shall be elected from candidates who shall be residents of or have their permanent place of work in Luxembourg.

The members of the board of directors are appointed by the broad meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder, which shall determine their remuneration and term of office. The members are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any Board member may be removed by the General Meeting of the, or as the case may be, by the Sole Member.

The Board may delegate part of its powers to committees consisting of such Board members as it sees fit and may set down the powers of such committees.

The Board may delegate part of its powers to one (1) chief executive officer and officers, either members or not, who shall handle the day-today operations of the Company, have powers as the Board sees fit and operate under the direct supervision of the Board.

Special and limited powers may be delegated in determined matters to one or more agents, either members or not.

Art. 13. The Board may elect from among its members one (1) chairman (the "Chairman") and one (1) deputy-chairman (the "Deputy-Chairman"). It may also appoint one (1) secretary, who need not be a Board member and who shall be responsible for keeping the minutes of the Board meetings.

The Board shall meet whenever necessary in the Grand-Duchy of Luxembourg and at least once a year, upon call by the Chairman, or two (2) of its members, at the place stated in the meeting notice. The Chairman shall chair all Board meetings; if absent, the Board may elect another Board member as chairman pro tempore by majority vote of the Board members present at any such meeting.

Written notice of any Board meeting must be given to the Board members at least five (5) days ahead of the date scheduled for such meeting. This notice may be omitted in case of assent of each Board member in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A specific notice shall not be required for a Board meeting to be held at a time and location stated in a prior resolution passed by the Board.

Any Board member may act at any Board meeting by appointing in writing or by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, any other Board member as his proxy.

A Board member may represent more than one of his fellow Board members.

Any Board member may attend any Board meeting by conference-call, video-conference or through any other similar means of communication allowing all those attending the meeting to hear one another. Attendance of a Board meeting through these means is equivalent to attendance in person of such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two members are present or represented.

Any action taken by the Board shall be approved through the affirmative vote of a simple majority of Board members attending or represented at the meeting.

The Board may, unanimously, pass circular resolutions in writing, by email, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. All such circular resolutions shall form the minutes giving evidence of such resolutions.

Art. 14. The company shall be represented through the joint signatures of any two members of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members of the board of directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any two members of the board of directors.

Art. 15. The death or resignation of a Board member, for any reason whatsoever, shall not trigger the dissolution of the Company.

Art. 16. The Board members shall not incur, by reason of their office, any personal liability in relation to commitments regularly made by them on behalf of the Company. They shall be authorized agents only and be therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Members' decisions

Art. 17. Members' decisions are taken through resolutions in General Meetings.

Art. 18. Resolutions are validly passed when taken by members representing more than half of the capital.

If this quorum is not met at a first General Meeting, the members are immediately convened by registered mail to a second General Meeting.

At this second General Meeting, resolutions shall be passed at the majority of votes whatever the number of shares represented.

However, resolutions amending of these articles of association shall be passed by a majority vote representing three quarters of the capital.

Every General Meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board may from time to time set down.

The Sole Member shall exercise alone the powers devolved to the General Meeting under the provisions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on limited liability companies (sociétés à responsabilité limitée), as amended from time to time.

As a result thereof, all decisions which exceed the powers of the Board are taken by the Sole Member.

Financial year - Annual accounts

Art. 19. The Company's financial year shall begin on January 1st and end on December 31st.

Art. 20. Each year, as of December 31st, the Board shall draw up a balance sheet using the functional currency of the Company which shall include a breakdown of the assets of the Company, together with its debts and liabilities and shall be joined with an annex summarizing all its commitments and the debts of the Board members(s) toward the company.

At the same time, the Board shall draw up a profit and loss account which shall be submitted for approval to the General Meeting, together with the balance sheet.

Art. 21. Each member inspects the inventory, balance sheet and the profit and loss account at the registered office.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company. Every year five percent (5 %) of such net profit shall be credited to the statutory reserve.

Such allowance shall cease to be compulsory as soon as the statutory reserve shall amount to one tenth of the issued share capital but shall be resumed until the reserve account is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced below its minimum amount.

The balance shall be distributed to the members. However, the General Meeting may resolve, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after allowance for the reserve, may be either carried forward or credited to an extraordinary reserve account.

The General Meeting may resolve to declare interim dividends. The Board may also pass a resolution to declare an interim dividend from the profits made in the current financial year.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The liquidation shall be carried out by one or more liquidators, natural or legal persons, appointed by the General Meeting which shall specify their powers and set down their remuneration.

Once the liquidation of the Company is complete, the assets of the Company shall be allocated to the members pro rata of their participation in the share capital of the company.

The Sole Member may resolve to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, personally assuming the payment of all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

Applicable law

Art. 24. These articles of association shall apply insofar as the laws aforementioned in article 1 shall not provide otherwise.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm of the appointment as directors of the Company effective as of 15 April 2016 and for an unlimited duration of:

- David M.J. Dujacquier, born on 20 January 1970 in Braine-l'Alleud, Belgium, professionally residing at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

- Aidan John Foley, born on 8 December 1976 in Waterford, Ireland, with private address at 2, rue Saint Donat, L-5362 Schrassig, Grand-Duchy of Luxembourg, and

- Alan R. Hay, born on 1 November 1951 in Aberdeen, Scotland, professionally residing at Ste. 3D, Landmark Square, 64 Earth Close, Grand Cayman KY1-1206, Cayman Islands.

It is noted that the three directors have each confirmed in a letter of confirmation dated 21 April 2016 and effective as of 15 April 2016 their acceptance for their position and their obligation to faithfully and properly carry out their duties as directors.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves that, with effect from the execution of the present deed, the Company shall have its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately five thousand four hundred Euro (EUR 5,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who reads and understands English, states herewith that upon request of the aforementioned appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in between the English and the French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil seize, le vingt et unième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NOBLE HOLDING UK LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au Devonshire House, 1 Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, immatriculée au Companies House sous le numéro 09510250,

ici représentée par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'«Associé Unique»).

Ladite procuration de l'Associé Unique, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est l'associé unique de Noble India Limited, une société par actions à responsabilité limitée de droit des Iles Caïman, ayant son siège social à PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïman (la «Société»).

II. L'Associé Unique, par résolutions écrites spéciales en date du 21 avril 2016, a décidé entre autres que, avec effet à compter de la signature du présent acte, (i) la Société sera radiée du registre aux Iles Caïmans sans rupture de sa personnalité juridique et immatriculée par voie de continuation de sa personnalité juridique au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, (ii) le siège social de la Société sera transféré au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Transfert de Siège Social»), (iii) le nom de la Société sera changé en «Noble Finance Luxembourg S.à r.l.», et (iv) les statuts de la Société seront modifiés et remplacés dans leur intégralité (les «Résolutions de l'Associé Unique aux Iles Caïmans»).

III. Le conseil de gérance de la Société, par résolutions écrites unanimes en date du 21 avril 2016, a décidé d'approuver le Transfert de Siège Social (les «Résolutions du Conseil»).

IV. Il résulte (i) du bilan intérimaire de la Société en date du 21 avril 2016 que l'actif net de la Société s'élève à 13.903.605 USD, et (ii) d'une déclaration de valeur émise par le conseil de gérance de la Société en date du 21 avril 2016 qu'aucun changement important n'a eu lieu dans les affaires de la Société qui signifierait que le bilan de la Société établi le 21 avril 2016 et en particulier la valeur de l'actif net qui y est mentionné soit devenu substantiellement incorrect et ne donnerait pas une image fidèle de la situation de la Société.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Transfert du siège social de la Société des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg, sans rupture de la personnalité juridique de la Société et acquisition de la nationalité luxembourgeoise en conséquence de ce transfert;
3. Enregistrement et poursuite des activités de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom de «Noble Finance Luxembourg S.à r.l.»;
4. Confirmation de la description et de la consistance de tous les éléments d'actif et de passif et du capital social souscrit et libéré de la Société tel qu'établi par un bilan intérimaire de la Société;

5. Refonte totale des statuts de la Société dans le but de les rendre conformes au droit du Grand-Duché de Luxembourg applicable à une société à responsabilité limitée;

6. Confirmation de la nomination pour une durée indéterminée de David M.J. Dujacquier, Aidan John Foley et Alan R. Hay en tant que gérants de la Société;

7. Etablissement du siège social de la Société au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

8. Divers.

VI. Copies des documents suivants ont été fournies à l'assemblée:

- les Résolutions de l'Associé Unique aux Iles Caïmans;
- les Résolutions du Conseil;
- le bilan intérimaire et la déclaration de valeur visés à l'article IV. ci-dessus

Ces documents, après signature «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer, sans rupture de la personnalité juridique de la Société, le siège social de la Société des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg, étant donné que le lieu de direction effectif et de contrôle vient d'être transféré et qu'en conséquence la nationalité de la Société sera changée en société de nationalité luxembourgeoise, le tout avec effet à compter de la signature du présent acte.

L'Associé Unique décide donc de réitérer et de ratifier pour autant que de besoin, les Résolutions de l'Associé Unique aux Iles Caïmans et les Résolutions du Conseil.

Pour autant que de besoin, l'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises par le droit des Iles Caïman afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment accomplies par le conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide qu'avec effet à compter de la signature du présent acte, la Société devra être immatriculée et poursuivre ses activités au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de «Noble Finance Luxembourg S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme la description et la consistance de l'actif et du passif de la Société, et du capital social souscrit et libéré de la Société tel qu'établi par le bilan intérimaire de la Société susmentionné en date du 21 avril 2016 et confirmé par une déclaration de valeur émise par le conseil de gérance de la Société en date du 21 avril 2016.

Pour autant que de besoin, l'Associé Unique confirme que la Société, sans limitation ou exception, continue de posséder tous ses biens et à être liée par toutes ses dettes et tous ses engagements nonobstant la migration du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique enfin confirme que, conformément au bilan susmentionné et à la déclaration de valeur émise par le conseil d'administration de la Société:

- l'actif net de la Société s'élève à un montant de 13.903.605 USD étant au moins l'équivalent en Dollars Américains de 12.500 EUR; et
- le capital social souscrit de la Société s'élève à 21.000 USD représenté par 21.000 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de refondre totalement les statuts de la Société dans le but de les rendre conformes au droit du Grand-Duché de Luxembourg applicable aux sociétés à responsabilité limitée, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante, avec effet à compter de la signature du présent acte, comme suit:

«Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il existe de par cet acte une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée, et les présents statuts.

A tout moment, l'Associé Unique peut s'associer à un ou plusieurs autres associés et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société comporte un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale»).

Art. 2. La Société a comme dénomination de «Noble Finance Luxembourg S.à r.l.».

Art. 3. L'objet premier de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères. L'objet social de la Société est également d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet. La Société peut également acquérir, exploiter et louer des plateformes pétrolières et participer à toutes les activités accessoires qui y sont liées. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par Assemblée Générale extraordinaire statuant selon les mêmes modalités que celles requises pour modifier les présents statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance (la «Gérance»).

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, la Gérance peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la Gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des libertés civiles, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scènes sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées Générales.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixe à USD 21.000 (vingt-et-un mille Dollars Américains), représenté par 21.000 (vingt-et-un mille) parts sociales de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Art. 9. A chaque fois qu'une prime d'émission est payée à la Société par un associé, une telle prime d'émission devra être allouée à un compte spécifique et personnel de prime d'émission créée à cette fin.

Tous les droits quels qu'ils soient, en relation avec la prime d'émission (y compris sans limitation, par rapport à son remboursement) devront être à l'avantage exclusif de l'associé ayant versé la prime d'émission.

Art. 10. Chaque part sociale confère un (1) seul droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un tiers non-associé, à moins que les associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y aient consenti en Assemblée Générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à regard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres, devant être des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Au moins un membre du conseil de gérance doit être élu parmi des candidats demeurant ou ayant leur lieu de travail permanent au Luxembourg.

Les membres du conseil de gérance sont nommés par l'assemblée générale des associés, ou selon le cas, par l'associé unique, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les membres sont élus à la majorité simple des parts présentes ou représentées.

Tout Gérant peut être révoqué par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale.

La Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés de Gérants, tel qu'elle le jugera adapté, et déterminera leurs pouvoirs.

La Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un (1) Directeur-General et à des dirigeants, associés ou non, et qui devront gérer la bonne marche quotidienne de la société, auront les pouvoirs de la Gérance comme elle le juge nécessaire et agiront sous sa surveillance.

Des pouvoirs spéciaux et limites peuvent être délégués pour des points déterminés à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 13. La Gérance peut élire parmi ses membres un (1) président (le «Président») et un (1) vice-président (le «Vice-président»). La Gérance peut également nommer un (1) secrétaire qui n'est pas obligatoirement Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions de la Gérance.

La Gérance se réunit autant de fois que nécessaire au Grand-duché de Luxembourg et au moins une fois par an, sur convocation du Président ou de deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Président préside toutes les réunions de la Gérance, mais en son absence, la Gérance peut désigner à la majorité des Gérants présents à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Convocation écrite à toute réunion de la Gérance doit être donnée aux Gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion. Il peut être dérogé à cette convocation suite à l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion de la Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement prise par la Gérance.

Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion de la Gérance en désignant par écrit ou par e-mail, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre Gérant comme son mandataire.

Un Gérant peut représenter plusieurs de ses pairs.

Tout Gérant peut participer à une réunion de la Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux membres sont présents ou représentés.

Toutes les décisions doivent être prises par approbation à la majorité simple des voix des Gérants, présents ou représentés à cette réunion.

La Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions circulaires par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout constitue le procès-verbal faisant preuve de la résolution prise.

Art. 14. La Société sera représentée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le Vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs devront être signés par le président ou par deux membres du conseil de gérance.

Art. 15. La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) Gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés seulement et sont donc simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

Décisions des associés

Art. 17. Les décisions des associés sont prises en Assemblée Générale.

Art. 18. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale, une seconde Assemblée Générale est immédiatement convoquée par lettre recommandée aux associés.

Lors de cette deuxième Assemblée Générale, les résolutions sont adoptées à la majorité des voix quel que soit le nombre de parts sociales représentées.

Toutefois, les résolutions ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute Assemblée Générale se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que la Gérance peut déterminer.

L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale par les dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus à la Gérance sont prises par l'Associé Unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 20. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la Gérance établit le bilan dans la monnaie fonctionnelle de la Société qui doit contenir l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe résumant tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants envers la Société.

La Gérance prépare en même temps un compte de profits et pertes, lequel est soumis pour approbation à l'Assemblée Générale conjointement avec le bilan.

Art. 21. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 22. L'excédent positif du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net est affecté à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale a atteint un dixième du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution de cette réserve légale, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale se trouve entamée.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, l'Assemblée Générale peut, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction pour la réserve légale, le bénéfice est reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

L'Assemblée Générale peut décider de déclarer des acomptes sur dividendes. La Gérance peut également décider de déclarer un dividende intérimaire provenant des bénéfices réalisés pendant l'année en cours.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. Lors de la dissolution de la Société, sa liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

L'Associé Unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Les présents statuts trouveront leur application partout où les lois mentionnées à l'article 1^{er} ne disposent pas autrement.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer la nomination en tant que gérants de la Société avec effet au 15 avril 2016 et pour une durée indéterminée:

- David M.J. Dujacquier, né le 20 Janvier 1970 à Braine-l'Alleud, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Aidan John Foley, né le 18 décembre 1976 à Waterford, Irlande, ayant son adresse privée à 2, rue Saint Donat, L-5362 Schrassig, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Alan R. Hay, né le 1 Novembre 1951 à Aberdeen, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au Ste. 3D, Landmark Square, 64 Earth Close, Grand Caïman KY1-1206, Iles Caïman.

Il est constaté que les trois gérants ont chacun confirmé par une lettre de confirmation en date du 21 avril 2016 l'acceptation de leur mandat prenant effet au 15 avril 2016 et de leur obligation de remplir de manière fidèle et régulière leurs devoirs de gérants.

Septième résolution

L'Associé Unique décide que, avec effet à compter de la signature du présent acte, la Société aura son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

91140

Frais

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payé par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimé à environ cinq mille quatre cents euros (5.400.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 avril 2016. 2LAC/2016/8928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016102355/529.

(160073878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Aztiq Priority Senior Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 205.110.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Aztiq Finance Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 174321, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L - 1726 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Danny Major, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23 March 2016.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which is incorporated with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Aztiq Priority Senior Equity Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may repurchase its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company may also be allocated to the legal reserve.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year of which the annual accounts have been approved, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders pro rata their shareholding.

G. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares issued have been subscribed by Aztiq Finance Holdings S.à r.l., aforementioned, for the price of twenty thousand US dollars (USD 20,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of the contribution by Aztiq Finance Holdings S.à r.l., aforementioned, of all the twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one US dollars (USD 1) each, of Aztiq Priority Senior Equity S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L - 1726 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Heienhaff, L - 1726 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Arni Hardarson, born in Reykjavik, Iceland on 5 August 1966, professionally residing at Smaratorg 3, 18th floor, 201 Kopavogur, Iceland;
 - (ii) Robert Wessman, born in Reykjavik, Iceland on 4 October 1969, professionally residing at Smaratorg 3, 18th floor, 201 Kopavogur, Iceland;
 - (iii) Johann G. Johannsson, born in Reykjavik, Iceland on 31 January 1964, professionally residing at Smaratorg 3, 18th floor, 201 Kopavogur, Iceland; and

(iv) Marc Lefebvre, born in Rocourt, Belgium, on 30 August 1976, professionally residing at 5, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Aztiq Finance Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 174321, ayant son siège social à 5, rue Heienhaff, L - 1726 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Danny Major, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2016.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire des comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Aztiq Priority Senior Equity Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent

être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens

équivalent à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société peuvent également être affectées à la réserve légale.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais

diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés au prorata de leur participation.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les vingt mille (20.000) parts sociales émises ont été souscrites par Aztiq Finance Holdings S.à r.l., susmentionné, pour un prix de vingt mille US dollars (USD 20.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en l'apport, par Aztiq Finance Holdings S.à r.l., susmentionné, de la totalité des vingt mille (20.000) parts de la société Aztiq Priority Senior Equity S.à r.l., ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Heienhaff, L - 1726 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore enregistré du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt mille US dollars (USD 20.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.600,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Heienhaff, L - 1726 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Arni Hardarson, né à Reykjavik, Islande, le 5 août 1966, résidant professionnellement à Smaratorg 3, 18th floor, 201 Kopavogur, Islande;

(ii) Robert Wessman, né à Reykjavik, Islande, le 4 octobre 1969, résidant professionnellement à Smaratorg 3, 18th floor, 201 Kopavogur, Islande;

(iii) Johann G. Johannsson, né à Reykjavik, Islande, le 31 janvier 1964, résidant professionnellement à Smaratorg 3, 18th floor, 201 Kopavogur, Islande; et

(iv) Marc Lefebvre, né à Rocourt, Belgique, le 30 Août 1976, résidant professionnellement à 5, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MAJOR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9871. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088168/528.

(160056847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Globe Financial Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Interior Art Estate).**

Siège social: L-7396 Hunsdorf, 19, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 176.711.

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Maria Dolores JIMENEZ-GALAFAT, indépendante, née le 14 novembre 1964 à Rocourt (Belgique), demeurant à L-7396 Hunsdorf, 19, Rue du Cimetière;

2. Monsieur Jeroen EVERS, indépendant, né le 24 décembre 1974 à Enschede (Pays-Bas), demeurant à E-35100 Bahia Meloneras, Gran Canaria, 61, Calle Mar Caspio.

I. - Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «Interior Art Estate», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-7396 Hunsdorf, 19, rue du Cimetière, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.711, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 27 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1407 du 13 juin 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 2 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3935 du 18 décembre 2014 (ci-après la «Société»).

II. - Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

- Madame Maria Dolores JIMENEZ-GALAFAT, pré-qualifiée, cinquante parts sociales	50
- Monsieur Jeroen EVERS, pré-qualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

III. Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Elargissement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet social toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier ainsi que les activités d'administrateur de biens et de syndic de copropriétés.

En tant qu'agent immobilier, la Société se livre ou prête son concours à:

- l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis;
- l'achat, la vente ou la location de fonds de commerce;
- la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières ou de tous autres titres conférant des droits réels immobiliers ou tous autres droits portant sur la propriété ou la jouissance de biens immobiliers.

En tant que promoteur immobilier, la Société fait réaliser par des hommes de l'art, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des constructions immobilières destinées à la vente. Elle fait les démarches nécessaires à la réalisation de la construction ou de la transformation et à la commercialisation des locaux.

En tant qu'administrateur de biens, la Société gère des immeubles pour le compte des propriétaires. Elle perçoit les revenus des immeubles, en assure l'entretien, la conservation et l'amélioration dans le cadre fixé par les lois et règlements, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

Pour les immeubles en copropriété, elle remplit les fonctions de syndic, mandataire du syndicat. Elle assure l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des dispositions de l'assemblée générale; elle administre l'immeuble, pourvoit à sa conservation et à sa garde ainsi qu'à l'entretien des parties communes; elle détient et gère les fonds appartenant au syndicat.

La Société a en outre pour objet la consultance financière, la consultance de l'investissement immobilier et Trading, et ceci dans le sens le plus large du terme.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société a pour objet pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, toutes activités généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'entreprise générale de construction au sens le plus large du terme: la construction, la rénovation, l'achèvement et l'entretien des bâtiments, la réfection et la démolition, le parachèvement ou la coordination de ceux-ci lors de leur exécution par des sous-traitants.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»;

2. Changement de la dénomination sociale de la Société de «Interior Art Estate» en «Globe Financial Services Luxembourg», ajout de l'enseigne commerciale «Business Hunting» et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

3. Modification du pouvoir de signature des gérants au niveau des statuts de la Société et modification correspondante du premier alinéa de l'article 13 des statuts de la Société;

4. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle de L-7396 Hunsdorf, 19, rue du Cimetière à l'adresse suivante: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

5. Nomination de Monsieur Jeroen EVERS en tant que nouveau gérant de la Société;

6. Divers.

Première résolution

Les associés ont décidé d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet social toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier ainsi que les activités d'administrateur de biens et de syndic de copropriétés.

En tant qu'agent immobilier, la Société se livre ou prête son concours à:

- l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis;
- l'achat, la vente ou la location de fonds de commerce;
- la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières ou de tous autres titres conférant des droits réels immobiliers ou tous autres droits portant sur la propriété ou la jouissance de biens immobiliers.

En tant que promoteur immobilier, la Société fait réaliser par des hommes de l'art, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des constructions immobilières destinées à la vente. Elle fait les démarches nécessaires à la réalisation de la construction ou de la transformation et à la commercialisation des locaux.

En tant qu'administrateur de biens, la Société gère des immeubles pour le compte des propriétaires. Elle perçoit les revenus des immeubles, en assure l'entretien, la conservation et l'amélioration dans le cadre fixé par les lois et règlements, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

Pour les immeubles en copropriété, elle remplit les fonctions de syndic, mandataire du syndicat. Elle assure l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des dispositions de l'assemblée générale; elle administre l'immeuble, pourvoit à sa conservation et à sa garde ainsi qu'à l'entretien des parties communes; elle détient et gère les fonds appartenant au syndicat.

La Société a en outre pour objet la consultance financière, la consultance de l'investissement immobilier et Trading, et ceci dans le sens le plus large du terme.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société a pour objet pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, toutes activités généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'entreprise générale de construction au sens le plus large du terme: la construction, la rénovation, l'achèvement et l'entretien des bâtiments, la réfection et la démolition, le parachèvement ou la coordination de ceux-ci lors de leur exécution par des sous-traitants.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de changer la dénomination sociale de la Société de «Interior Art Estate» en «Globe Financial Services Luxembourg» et d'ajouter l'enseigne commerciale «Business Hunting».

En conséquence de ce qui précède, l'article 4 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «Globe Financial Services Luxembourg». La Société pourra exercer ses activités sous l'enseigne commerciale «Business Hunting».».

Troisième résolution

Les associés ont décidé de modifier le pouvoir de signature des gérants au niveau des statuts de la Société et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 13. (1^{er} alinéa). «La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de gérance.»

Quatrième résolution

Les associés ont décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-7396 Hunsdorf, 19, rue du Cimetière à l'adresse suivante: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société. Ledit article aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (1^{er} alinéa). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.»

Cinquième résolution

Les associés ont décidé de nommer Monsieur Jeroen EVERS, indépendant, né le 24 décembre 1974 à Enschede (Pays-Bas), demeurant à E-35100 Bahia Meloneras, Gran Canaria, 61, Calle Mar Caspio, en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. D. JIMENEZ-GALAFAT, J. EVERS, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11315. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091389/134.

(160060349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Private Equity Plus OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.652.

Der Jahresabschluss vom 30. September 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097792/10.

(160068379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Parfin'HR, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 199.668.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097797/10.

(160068540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.